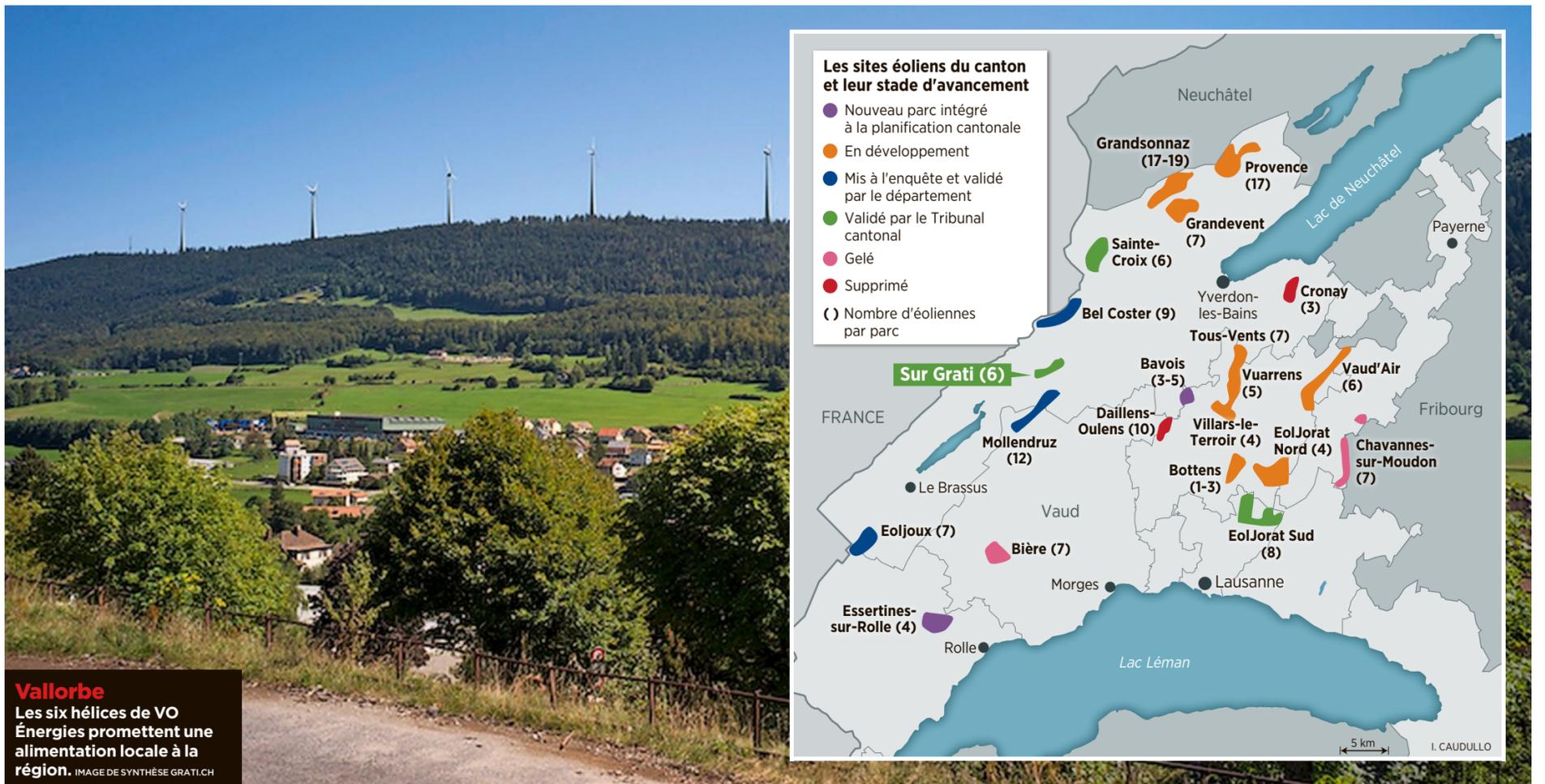


Énergie



Vallorbe
Les six hélices de VO Énergies promettent une alimentation locale à la région. IMAGE DE SYNTHÈSE GRATILCH

Feu vert de la justice pour les hélices vaudoises

C'est l'heure de vérité pour l'éolien en terres vaudoises. Après le projet de Lausanne, c'est celui de Vallorbe qui est validé par le Tribunal cantonal. Les pales pourraient tourner d'ici peu

Erwan Le Bec

Nous y voici. Restés longtemps dans l'incertitude, les 19 projets éoliens vaudois sont à un tournant. Vendredi, le Tribunal cantonal a rendu son verdict concernant le projet éolien de Sur Grati (6 hélices, 49 GWh/an), qui fait suite à celui d'EolJorat Sud (8 hélices, 55 à 70 GWh/an) en septembre.

La cheffe du Département des énergies mais aussi de l'environnement, Jacqueline de Quattro, s'est réjouie d'une étape majeure. Selon elle, si le Tribunal fédéral actuellement déjà saisi de la question suit leur avis, les éoliennes pourraient bel et bien tourner d'ici «deux à trois ans» sur nos crêtes. Et c'est sans doute vrai.

Concrètement, les juges viennent de donner raison à la façon dont le Canton avait effectué la pesée des intérêts entre l'impact des éoliennes et leur production. Et ce notamment, c'est assez révélateur, sur deux parcs dont le nombre de volts a été particulièrement décrié. EolJorat avait en effet surestimé de 30% sa capacité suite à des erreurs de calcul, et Sur Grati, avec ses objectifs déjà limités, «souffre de plusieurs faiblesses» sur ses mesures de vent qui seront à revoir, taclent au passage les juges.

Suffisant

C'est toutefois assez aux yeux du tribunal, qui reprend les objectifs fixés par la Confédération. Pour Berne, suffisent en effet 20 GWh/an pour bénéficier d'un statut d'in-

térêt national. Un barème que les opposants espèrent désormais faire tomber (*lire en encadré*).

Sur place, les porteurs du projet de Sur Grati, objet d'un fort débat en 2016, se félicitent. «Mon ressenti, c'est que nous avons fait le maximum dans les études et la conciliation, et que notre projet à taille humaine répond à toutes les exigences», souligne le syndic Stéphane Costantini. Tandis que les opposants haussent les épaules. «Mon ressenti à moi, c'est que désormais les autres arrêts vont se succéder de la même manière, soupire Jean-Marc Blanc, secrétaire général de

Paysage-Libre Vaud. Nos arguments ne sont simplement pas pris en compte. On a l'impression que le Tribunal cantonal, aligné sur le Conseil d'État, attend que la vraie pesée des intérêts soit menée par la Cour fédérale. Sur Grati est un projet dangereux, on l'a toujours dit.» Autrement dit, si celui-ci passe, les autres ont peu de souci à se faire.

Point par point

L'analyse du tribunal permet toutefois de lever les derniers doutes sur la question éolienne en général.

Non, le fait que les hélices de Sur Grati se situent dans un parc

régional, celui du Jura vaudois, n'est pas contre-indiqué, notamment dans la mesure où le parc... encourage dans ses propres statuts les énergies renouvelables. Il aurait fallu prévenir les Français? La convention internationale ad hoc n'est entrée en vigueur qu'en 2017, après le projet. Facile. L'impact des hélices (210 m au sommet des pales) sur Vaulion et Romainmôtier, deux sites classés ISOS? À relativiser, notamment dans la mesure où il reste un effet visuel proportionnel respectable: sur place, l'hélice prend moins de place dans l'œil que le cloître roman par exemple.

Pour la faune enfin, les juges estiment que les mesures d'arrêt des pales durant les migrations et les périodes critiques suffisent. Sur-tout, les compensations proposées pour la fragile bécasse des bois sont jugées efficaces pour le volatile, une fois de plus au regard de l'enjeu qu'est la transition énergétique. L'arrêt prévient toutefois que les jets de glace depuis les hélices ont été sous-estimés à Sur Grati. En hiver, les chemins pédestres devront être déviés.

L'avenir? Le verdict du Tribunal fédéral sur le projet de Sainte-Croix est attendu de pied ferme. Suivront

les combats des opposants lors des mises à l'enquête proprement dites. Là, des choses pourraient encore évoluer. «Quand les gens voient nos montages et la chose devenir réelle, ils changent d'avis», note Jean-Marc Blanc, qui oublie l'idée d'une initiative cantonale toutefois. Pour lui et pour d'autres spécialistes du dossier, on pourrait là assister à de beaux esclandres dans les villages, voire à des actes de désobéissance civile. La réponse finale aura beau venir, comme la bise noire, de Berne, le combat risque d'être local pendant encore quelque temps.

«Le virage énergétique a été pris»

● Cette étape, c'est un symbole?

Je pense qu'on peut dire que le virage énergétique a été pris, définitivement. Maintenant nous allons pouvoir honorer le vote des Vaudois qui était le meilleur score de Suisse pour la Stratégie énergétique 2050. Nous avons encore besoin d'une jurisprudence définitive du Tribunal fédéral pour aller de l'avant, mais pour la troisième fois de suite le Tribunal cantonal valide un dossier éolien vaudois. On va y arriver.

Ces arrêts tombent après des prévisions de production revues à la baisse...

Notre potentiel n'a pas été



Jacqueline de Quattro
Conseillère d'État en charge du Département du territoire et de l'environnement

remis en cause. Il permettrait d'alimenter un tiers des ménages vaudois. Ce n'est pas rien. On peut discuter à l'infini sur les chiffres. Il faut maintenant prendre de la hauteur: en décembre, Mühleberg s'arrête. Elle nous fournit le tiers de notre énergie. On le compense comment? Sur Grati, EolJorat et Sainte-Croix, c'est 38 000 ménages vaudois. C'est déjà ça.

Les critiques contre le seuil minimal de 20 GWh/an vous inquiètent-elles?

Il faut laisser ce débat aux techniciens. Ce que je vois, c'est que le changement est en route. On l'a vu dans la rue et maintenant au parlement fédéral. Il faut accepter ces choix, dont l'éolien fait partie. On a besoin d'une production indigène d'énergie. Nous allons vers une société de plus en plus électrique, rien qu'avec la mobilité et la digitalisation. Soit on accepte les impacts, soit on importe tout. Mais à ce moment on arrête de tenir des grands discours et de descendre manifester dans la rue. On doit avoir un discours cohérent.

Enjeux

«On oublie la biodiversité»

Ce qui va se passer? Les juges fédéraux devront se pencher sur les recours des opposants, qui misent sur deux arguments essentiels. L'avocat Pierre Chiffelle a attaqué hier le Conseil fédéral dans son recours au projet d'EolJorat Sud. Pour lui, le seuil des 20 GWh/an, seuil de production pour bénéficier du statut de «priorité nationale» et argument massue pour faire passer les parcs, est surfait. Le Veveysan a été jusqu'à mandater un juriste argovien pour critiquer l'ordonnance. «Le Conseil fédéral a outrepassé ses compétences lorsqu'il a fixé ce seuil, très bas au regard d'autres types d'énergies», détaille l'avocat d'Helvetia

Nostra. Lors de la consultation, tout le monde l'avait signalé. C'est la production d'un torrent de montagne. On a galvaudé l'intérêt national.» Ça, c'est pour influencer le calcul de la pesée des intérêts. Pour les parcs en soi, réagit l'avocat des opposants, Xavier Rubli, postuler qu'il y aura des mesures de compensation pour la nature ne suffit pas. «La lutte contre le réchauffement ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité. Avec Grati, on parle pour la première fois d'un parc qui va avoir un effet visible sur l'avifaune. Il n'est pas admissible que les juges fassent par principe prévaloir le renouvelable sur la faune.»